



Les scénarios de sauvegarde

Pierre Bihel

DATAQUEST [Adresse de la société]

Table des matières

| | |
|---|---|
| Scénario 1 « Appliance Connect » | 1 |
| Scénario 2 « Veeam cloud connect » | 2 |
| Les NAS Synology à capacité extensible recommandé : | 3 |
| Les conditions générales de vente pour la solution Veeam..... | 4 |

Scénario 1 « Appliance Connect »

- DataOuest et l'entreprise cliente ont chacun de leur côté une Appliance.
- L'entreprise cliente possède une licence de sauvegarde
- DataOuest n'a pas besoin de licence pour les sauvegardes des clients.
- Les Appliance communiquent entre elles pour se transférer les sauvegardes.
- Les données sont compressées et par conséquent utilisent moins d'espace sur l'Appliance.

Coûts fixes :

- Prix de l'Appliance + Extension de stockage
- Licence de sauvegarde avec support

Coûts variables :

- Licence de sauvegarde à renouveler
- Extension à rajouter à l'Appliance si besoin

| Avantages | Inconvénients |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> -Pas besoin de payer une licence couteuse veeam (Edition standard suffisante) -Rentable sur la durée -Déduplication sur l'Appliance donc moins d'espace de stockage utilisé -Moins d'utilisation de la bande passante | <ul style="list-style-type: none"> -Coût initial important -Pas envisageable pour les petites entreprises (Trop de temps pour amortir le coût) |

Scénario 2 « Veeam cloud connect »

- Dataouest et l'entreprise cliente possède une licence de veeam backup & réplication.
- Veeam cloud connect est nécessaire pour la liaison entre l'entreprise cliente et le fournisseur de services.
- WAN Accelerator en option si l'édition Enterprise plus ou Enterprise est choisie.
- Le client sera facturé à la VM par mois.

Coûts fixes :

- Prix du NAS (emplacement de sauvegarde primaire) beaucoup moins cher qu'un Appliance
- Licences Veeam Backup & réplication :
 - Si le WAN Accelerator est souhaité il faut choisir l'édition Enterprise / E+

Coûts variables :

- Licences Veeam backup à renouveler
- Extension à rajouter au NAS (si besoin)
- Prix en fonction des VM stockées (paiement mensuel)

| Avantages | Inconvénients |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> -Coûts initiaux moins importants -Idéal pour les petites structures avec peu de VM. -NAS moins cher | <ul style="list-style-type: none"> -Pas de compression des données dans le repository veeam -Prix sur la durée plus important -Coûts de stockage qui risque d'augmenter. -Si pas de « Wan Accelerator », utilisation massive de la bande passante. |

Les NAS Synology à capacité extensible recommandé :

Série FS/XS+



Série plus



Les conditions générales de vente pour la solution Veeam

Le CLUF : Le présent CLUF est un accord juridiquement contraignant entre l'utilisateur final de la licence (« Utilisateur final ») et Veeam énonçant les modalités et conditions régissant l'utilisation et l'exploitation des produits logiciels de Veeam (le « Logiciel ») et les spécifications techniques écrites pour l'utilisation et le fonctionnement du Logiciel (la « Documentation »). Lorsque le sens et le contexte le permettent, les références dans ce CLUF au Logiciel incluent la Documentation. En téléchargeant et en installant, en copiant ou en utilisant le Logiciel, et/ou en acceptant le présent CLUF, l'Utilisateur final accepte d'être lié par les termes et conditions du présent CLUF. Si l'Utilisateur final n'accepte pas les termes du présent CLUF ou ne les accepte pas, l'Utilisateur final ne peut ni accéder ni utiliser le Logiciel.

-Maintenance : L'utilisateur final recevra un support et une maintenance pour le logiciel dès lors qu'il recevra le logiciel en question. Si l'utilisateur final est en maintenance le support de Veeam s'engage à fournir les informations et les mises à jour nécessaire pour l'utilisateur final

-Vérification : Pendant la durée du contrat, l'éditeur peut à tout moment inspecter les fichiers, les processus informatiques, le matériel et les installations de l'utilisateur final. Un préavis raisonnable sera transmis à l'utilisateur final.

-Responsabilité : Veeam garantit qu'elle a le droit et l'autorité d'accorder la Licence en vertu du présent CLUF. Veeam défendra ou, à sa discrétion, réglera toute action contre l'Utilisateur final sur la base d'une allégation selon laquelle son utilisation du Logiciel enfreindrait tout droit de brevet, droit d'auteur ou autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers et indemnisera l'Utilisateur final contre tout montant accordé contre l'Utilisateur final à la suite de la réclamation, à condition que Veeam soit rapidement informée de l'affirmation de la réclamation et ait le contrôle de sa défense ou de son règlement. Veeam garantit que le Logiciel, sous sa forme non modifiée, tel qu'il a été initialement livré ou mis à la disposition de l'Utilisateur final, fonctionnera substantiellement conformément à la Documentation pour une période de garantie de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de livraison du Logiciel à l'Utilisateur final. Dans le cas où le Logiciel échouerait à respecter la Documentation pendant la période de garantie et que Veeam ne parvienne pas à corriger le défaut, la seule et unique responsabilité de Veeam et le recours exclusif de l'Utilisateur final seront le remboursement du droit de licence, Le cas échéant, payé par l'Utilisateur final pour le Logiciel.

Dans le cas où un problème signalé avec le Logiciel est la faute de l'utilisateur final, l'utilisateur final accepte de rembourser Veeam pour ses efforts de correction conformément à ses tarifs normaux. La garantie limitée ci-dessus ne s'appliquera pas si une défaillance du Logiciel résulte d'un dommage ou d'un mauvais usage causé par l'Utilisateur final.

En aucun cas Veeam, ses sociétés affiliées, ses revendeurs, ses distributeurs ou ses fournisseurs ne pourront être tenus responsables des dommages indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Logiciel, y compris, sans s'y limiter, Perte de bonne volonté, arrêt de travail, panne informatique ou dysfonctionnement, ou tout autre dommage ou perte commerciale, même si vous en avisez la possibilité.